

LE POINT DE VUE DE LA SEMAINE

Entretien avec Christian Vanneste, député (CNI) du Nord : « Je vais demander la dissolution de GayLib »

Christian Vanneste, député (CNI) du Nord, vient d'être blanchi de l'accusation d'homophobie par la Cour de Cassation, qui lui avait valu une condamnation à 3000 euros d'amende. Celui qui, à l'Assemblée nationale, est apparenté au groupe UMP, nous raconte les conséquences de cette victoire juridique et politique.



Minute: La cour de Cassation a annulé votre condamnation pour homophobie, le 13 novembre. Quelles conclusions en tirez-vous?

Christian Vanneste: C'est une victoire exploitable à trois niveaux. D'abord, c'est la victoire de la liberté d'expression. Il y aura désormais dans notre pays une riposte possible au trio infernal de la pensée unique, du politiquement correct et du terrorisme intellectuel.

On veut faire taire tous ceux qui proclament un certain nombre d'idées favorables à la liberté d'expression – je pense à ceux qui perpétuent l'héritage de feu **Philippe Muray**, comme la juriste **Anne-Marie Le Pourhiet**, le journaliste **Eric Zemmour**, le professeur de philosophie **Robert Redeker**... Mais ce trio infernal est en train de s'effondrer, et l'issue de mon « affaire » en est une illustration.

Par ailleurs, pour illustrer cette victoire de la liberté d'expression, laissez-moi vous signaler que j'ai reçu, après le jugement de la Cour de cassation, les félicitations de deux personnes qui ne partagent absolument pas mes convictions sur la famille et la sexualité: il s'agit de **Claude Courouve**, professeur de philosophie, qui a contribué à introduire en France le mot « *homophobie* »; et **Jean-Paul Pouliquen**, qui fut à l'origine de la mobilisation en faveur du Pacs. Leur message pourrait se résumer ainsi: « *On ne partage pas votre point de vue, mais bon sang, on est heureux que vous puissiez l'exprimer!* »

Et le second niveau?

C'est la défense des valeurs conservatrices et notamment de la famille, qui est de plus en plus remise en cause.

Que pensez-vous de la circulaire de Xavier Darcos, le ministre de l'Éducation nationale, sur la « lutte contre les discriminations sexuelles à l'intérieur de l'école »?

C'est le prochain grand combat. J'ai commencé à en parler avec **Xavier Darcos**. Je lui ai notamment rappelé que dans le cadre de la commission consacrée aux lois mémorielles, il s'était engagé à faire respecter un vieux principe de **Jules Ferry**: un instituteur ne doit jamais dire quelque chose qui puisse choquer un père de famille. Eh bien, en tant que père de famille, si l'on enseigne à mes enfants que l'homosexualité vaut bien l'hétérosexualité, je serai profondément choqué! Je ne tiens pas à ce que mes enfants entendent cela à l'école, car ce n'est pas le message que je fais passer dans ma famille, et j'ai le droit d'éduquer mes enfants comme je le veux!

Que pensez-vous de la polémique qui touche Gérard Longuet, qui s'est opposé à cette circulaire?

Gérard Longuet est un homme courageux, qui a parfaitement eu raison d'émettre des réserves et des doutes.

Couleurs gaies, le centre « gay et lesbien de Lorraine Nord », demande que Longuet soit exclu de l'UMP...

Ces organisations rejettent toute forme de liberté. Le seul droit qu'ils reconnaissent aux autres, c'est celui d'être d'accord avec eux! Le comportement du lobby homosexuel en général est totalement orwellien: il inverse le sens des mots! On y trouve aussi la novlangue, avec des mots comme « *homophobie* » qui ne veut strictement rien dire: au sens étymologique, cela signifie « *peur pathologique du même* »!

Si nous abordions le troisième niveau d'exploitation de votre succès?

Il est purement politique et lié au drame que l'UMP connaît sur ses propres valeurs. A force de vouloir toujours sur-encherir à gauche, pour être « *moderne* », on en est arrivé au droit de vote pour les étrangers, à la valorisation de l'homoparentalité...

J'ai sous les yeux le communiqué des Jeunes Populaires de la Somme, qui semble tout droit sorti de GayLib: ces jeunes hommes « *condamnent fermement* » mes propos et m'incitent à réfléchir à la devise « *liberté, égalité, fraternité* » pour laquelle j'ai été élu! S'ils défendent la liberté, ils devraient commencer par me laisser m'exprimer! Cela doit cesser et je crois qu'au vu des soutiens émanant de nombreux membres – adultes – de l'UMP, depuis que la Cour de Cassation m'a donné raison, c'est en bonne voie!

Ils volent au secours de la victoire, non? Jusqu'alors, seul le CNI vous a soutenu...

(Il rit) Exact, un condamné, c'est toujours un CNI; un non-condamné, c'est « *aussi* » un UMP! Plus sérieusement, sur le plan des valeurs, l'UMP aurait tout intérêt à s'inspirer des valeurs du CNI, dont je suis membre. Je pense que l'UMP est divisée en trois groupes: certains qui m'ont toujours soutenu – ils sont 25; d'autres, qui sont opportunistes – mais il y en a beaucoup, et ils vont bientôt recevoir des courriers leur signalant que leurs électeurs sont attentifs aux positions qu'ils prendront sur les valeurs familiales; enfin, une fraction qui pense qu'il faut être plus à gauche que le PS et avec laquelle il n'y a rien à faire... En revanche, il faut combattre son influence!

Comment?

Par exemple, je trouve que GayLib n'a rien à faire dans l'UMP et je vais entamer une demande de dissolution de ce mouvement auprès de **Patrick Devedjian**.

On se demande d'ailleurs comment les membres de ce groupe peuvent s'appeler ainsi! Ils n'ont rien de libéral. Ils m'ont violemment attaqué la semaine dernière, ils m'ont durement combattu aux dernières législatives... Je me demande comment on peut se dire de droite et combattre son propre camp au nom d'intérêts communautaires!

Que pensez-vous de la décision des parties civiles menées par Sos Homophobie de porter l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme?

Cela ne prouve que leur volonté de combattre la liberté d'expression et leur tentative désespérée d'obtenir des privilèges. Ils pensent que la Cour européenne des droits de l'homme doit servir à défendre des privilèges catégoriels alors que sa jurisprudence est constante en faveur de la liberté d'expression. Par ailleurs, je suis très confiant, car je pense que c'est un effet de manche, émanant de personnes vaincues et vexées, qui trouvent une issue pour ne pas partir honteusement, la queue entre les jambes.

Pour reprendre la question posée par Gérard Longuet à Xavier Darcos, « où commence et où finit l'homophobie? »

Pour moi, c'est un mot qui ne veut rien dire! (Il rit) Mais pour ne pas vous laisser en plan avec votre conclusion, je dirais simplement qu'il n'y a aucune distinction à faire entre les catégories de personnes en matière juridique. Tous les Français ont le droit à la même défense et à la même protection.

En outre, je considère que si l'on ne doit pas privilégier l'homosexualité, ni la reconnaître au titre d'entité juridique, il va sans dire que les homosexuels ont le droit de vivre tranquillement leur vie et doivent être respectés au même titre que n'importe qui. ■

Propos recueillis par Patrick Cousteau